

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. le Roi des Belges fait part à Son Altesse Sérénissime de la naissance du Prince Léopold-Philippe-Charles-Albert-Meïmad-Hubertus-Marie-Miguel, fils du Prince et de la Princesse Albert de Belgique.

Le Chapitre de la Cathédrale de Monaco a élu M^{sr} Guyotte, archidiacre, prélat de la Maison de Sa Sainteté, pour remplir les fonctions de Vicaire Capitulaire pendant la vacance du Siègre épiscopal.

Cette nomination a été agréée par S. A. S. le Prince.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La Société musicale la *Lyre Monégasque* a fêté, à son tour, avant-hier la Sainte-Cécile. Son concert qui a eu lieu l'après-midi sur le boulevard de la Condamine, a fait apprécier à la population les progrès incessants de l'excellente Société dirigée par M. Bricoux. A 6 heures et demie, un grand banquet a été donné dans les salons de l'Alexandra-Hôtel à Monte Carlo. M. le Ch^{er} Joseph Marquet, président de la *Lyre Monégasque*, était assis à la table d'honneur entre M. le Ch^{er} de Loth, président de la Société Philharmonique, et M. Léon Jehin, le distingué premier chef d'orchestre du Casino. Tous les présidents et chefs des Sociétés artistiques de la Principauté et quelques notabilités locales avaient été également invités à ce banquet qui ne comprenait pas moins de cent cinquante convives.

Au dessert, la réunion a été honorée de la visite de S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, accompagné de M. le Comte de Maleville, Secrétaire Général. En une délicat improvisation, M. le Gouverneur a fait un rapide historique de l'art musical, puis après avoir éloquentement parlé de la haute protection dont nos Augustes Souverains couvrent les Sociétés artistiques de ce pays, il a invité ses auditeurs à lever leur verre en l'honneur de Leurs Altesses Sérénissimes. Des acclamations prolongées ont accueilli ces mots.

Divers toasts empreints de la plus vive cordialité ont été ensuite portés par M. le Ch^{er} J. Marquet et les présidents des diverses Sociétés représentées à ce banquet amical.

Après le départ de Son Excellence, les membres de la *Lyre Monégasque* se sont rendus dans la salle de leur siège social, rue Caroline, où leurs familles avaient été invitées à un bal qui a gaiement terminé cette charmante fête.

Les courses nautiques régionales que notre Société des Régates avait organisées avant-hier, dimanche, ont été fort réussies, quoique le nombre des yachts engagés ait été forcément

moins important à cette époque de l'année que pour les habituelles grandes régates de février et de mars.

Un temps agréable et une jolie brise du nord-ouest ont favorisé cette journée nautique. Le signal des départs a été donné par le petit canon placé au garage de la Société des Régates. Au premier coup, à 11 heures précises, le yacht *Moïna*, qui se présentait seul dans la première série, a coupé la ligne de départ. Ce yacht ayant effectué régulièrement le parcours a gagné le 1^{er} prix (100 francs et une médaille d'argent).

Dans la deuxième série, un accident s'est produit au cours d'une lutte des plus intéressantes. La barre du gouvernail du *Folletto* s'est brisée, ce qui a permis à *Iskia* d'arriver bon premier.

Le Prix de la Rocca a été vaillamment disputé par *Triolet*, *Aïda* et *Anaon* qui ont doublé le but dans cet ordre, gagnant chacun un prix.

Ques-Aco et *Kitty* sont arrivés premier et second dans le Prix de Saint-Roman.

Le yacht *Marietta* seul engagé pour le Prix du Carnier a accompli le trajet dans les délais fixés par le règlement et a remporté le 1^{er} prix.

Le Prix des Spélugues a été gagné par *Messaline*, 1^{er} ; *Hirondelle*, 2^e, et *Maria-Madre*, 3^e.

Enfin, la lutte fut des plus vives pour le Prix des Salines; six concurrents se sont présentés au départ, et le premier prix a été remporté, après une lutte très intéressante, par *Louise*, 1^{er} ; *Anna*, 2^e, et *Bichette*, 3^e.

Pendant ces diverses épreuves fort intelligemment dirigées, les dévoués juges-commissaires, MM. Louis Néri et Barral sont restés à bord de l'*Estella*, fly-boat appartenant aux entrepreneurs des travaux du port de Monaco et gracieusement mis pour la circonstance à la disposition de la Société des Régates.

Un dîner a réuni à 8 heures dans la salle de la Société des Régates, la plupart des yachtmen qui ont pris part aux courses de la journée, ainsi qu'un assez grand nombre de membres de la Société. Plusieurs toasts cordiaux ont été portés, au dessert, à la prospérité de notre Association nautique et à son président, M. François Médecin.

Un vol important a été commis samedi dernier au préjudice de notre hôte fidèle, M. le duc de Dino, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française. Les malfaiteurs se sont servis d'échelles de peintres occupés depuis quelques jours à réparer la villa Périgord, boulevard des Moulins, et où réside M. le duc de Dino. Des objets précieux appartenant à sa collection artistique ont été soustraits; ce sont des pièces d'or antiques, des médailles et des monnaies évaluées au total à une quinzaine de mille francs. Les audacieux voleurs se sont retirés par le même chemin sans avoir été entendus par les habitants de la villa. L'enquête judiciaire ouverte par le Parquet se poursuit.

Les représentations d'opérettes se succèdent avec autant de brio que d'éclat. Vendredi c'était

la reprise de *Boccace*, la charmante et spirituelle comédie lyrique de Suppé, dont la musique entraînante et gracieuse s'adapte à merveille aux épisodes que les auteurs ont empruntés au célèbre conteur florentin. Le livret de *Boccace* est trop connu pour que nous en rappelions les péripéties bouffonnes, aussi bien l'idylle galante de Boccace que les infortunes conjugales de l'inénarrable trio comique Pandolfo, Tromboli et Quiquibio. Bornons-nous donc à constater une fois de plus que la direction a monté *Boccace* somptueusement: l'interprétation est des plus homogènes; compliments à M^{lle} Clary, très fine et très crâne en son travesti de Boccace; à M^{lle} Pouget, de voix fraîche et mélodieuse dans le rôle de Béatrice; à M^{lle} Laporte, tout à fait amusante dans celui de la duègne sentimentale; mentionnons pour mémoire et en bloc le joli bataillon des pages aux délicieux costumes signés Choubzac; du côté du sexe fort il faut citer M. Richard (Lélio); M. Lamy, un prince Orlando plein de fantaisie; MM Poudrier, Grégoire et Lary, de bouffonnerie hilarante, ont complété ce parfait ensemble. L'orchestre, sous la direction de M. Thibault, ex-chef d'orchestre du Conservatoire de Paris, a concouru pour sa bonne part au succès; il en va de même pour les chœurs, très importants dans *Boccace*, et qui ont chanté de manière à satisfaire les plus exigeants.

Ce soir, représentation de la *Belle au bois dormant*; vendredi, le *Petit Duc*, avec MM. Isnardon et Polin.

Un public nombreux assistait au deuxième Concert classique, dont le succès a été très vif. Comment eût-il pu en être autrement avec les superbes œuvres inscrites au programme, telles que la *Symphonie fantastique* de Berlioz, dont la « marche au supplice » et la « nuit de Sabbat » sont le dernier mot du coloris génial et de l'inspiration romantique. Supérieurement dirigée par M. Jehin, cette composition a valu à notre brillant orchestre des applaudissements enthousiastes.

Accueil très chaleureux également pour la « Rheinfahrt » de *Siegfried* (Richard Wagner) ainsi que pour l'ouverture de *Merlin* (Goldmark). L'*Invitation à la Valse* si pleine de grâce et de charme, de Weber, terminait cet attrayant concert.

Nos concerts du lundi sont eux aussi très suivis par les dilettantes. Ils sont organisés avec un soin tout particulier par M. Jehin qui, à côté de l'audition d'un virtuose de choix, ne néglige pas le reste du programme. Qu'on en juge par celui d'hier soir où figurait l'ouverture de *Phèdre*, cette page passionnée de la jeunesse de Massenet, puis l'entr'acte d'*Amy Robsart*, l'une des plus exquis inspirations du jeune maître Isidore de Lara; la suite de l'*Arlésienne* de Bizet; *Amoroso*, valse de Léon Jehin, fort originalement rythmée et harmonisée, etc.

Le soliste était M. Corsanego, le distingué premier violon de l'orchestre de Monte Carlo. Cet artiste a fait preuve de ses qualités habituelles de pureté et de virtuosité dans une *Berceuse* de Sivori et dans la *Polonaise* de Wieniawsky. Les auditeurs l'ont vivement applaudi.

Dans ses audiences des 26 et 29 novembre dernier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Bozzi Galilée, né à Pisa (Italie), le 7 février 1848, chanteur ambulant, sans domicile fixe, vingt-quatre heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Lejeune François, né le 25 mai 1854, à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), marin, sans domicile fixe, même peine et même délit ;

Albini Antoine Philippe, né le 23 avril 1838, à Oleggio, province de Novara (Italie), garçon d'hôtel, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 fr. d'amende, même délit ;

Bian Paul, né à Paris le 3 septembre 1854, chanteur ambulant, sans domicile fixe, même peine et même délit ;

Odazzo Balbo-Barthélemy-Marcellin, né à Cannes le 19 janvier 1884, marin, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, même délit ;

Rossi Henri-Emo, né à Nice le 20 novembre 1881, ouvrier peintre, sans domicile fixe, même peine et même délit ;

Pommier François-Jacques, né le 29 mai 1846 à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône), journalier, sans domicile fixe, même peine et même délit.

Vient de paraître, publié par la Compagnie P.-L.-M., l'*Itinéraire de Marseille à Vintimille*, sous la forme d'un dépliant donnant la carte en couleurs de la région traversée par la ligne qui dessert la Côte d'azur, avec un texte de renseignements sur les villes et stations hivernales de cette ligne.

Cette publication est en vente au prix de 0 fr. 25, aux bibliothèques des gares P.-L.-M., ainsi que dans toutes les gares et stations de la ligne de Marseille à Vintimille.

Jeudi 5 décembre 1901, à 2 heures et demie

3^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. Léon JEHIN

Euryanthe, ouverture.....	Weber.
Symphonie en mi bémol (n ^o 3).....	Schumann.
Ouverture pour le drame de Faust.....	Wagner.
L'apprenti Sorcier, scherzo.....	Paul Dukas.
(D'après une ballade de Goethe).	
Ballet d'Ascanio.....	Saint-Saëns.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1901-1902

CONCERTS CLASSIQUES

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 heures et demie précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 21 novembre 1901, au 24 avril 1902 inclusivement.

Il sera donné vingt-deux concerts :

Jeudis 21 et 28 novembre — 5, 12, 19 et 26 décembre — 2, 9, 16, 23 et 30 janvier — 6, 13, 20 et 27 février — 13, 20 et 27 mars — 3, 10, 17 et 24 avril.

Prix des places : Prix d'entrée, par concert, 3 fr. Abonnement à six concerts consécutifs, 20 fr.

Toutes les places sont numérotées.

Les billets et les séries de six concerts seront délivrés au bureau de location ; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les séries seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation ; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

1901-1902

Programme des Concours Tri-Hebdomadaires

Offerts par l'Administration des Bains de Mer de Monaco

Lundi 16 décembre 1901. — Prix d'Ouverture, 500 fr.

Mercredi 18 décembre. — Prix d'Hiver (handicap), 500 fr.

Vendredi 20 décembre. — Prix de Décembre (handicap), 500 francs.

Lundi 23 décembre. — Prix de Noël, 500 francs.

Jeudi 26 décembre. — Prix du Stand (handicap), 500 fr. Samedi 28 décembre. — Prix Lonhienne (handicap), 500 francs.

Lundi 30 décembre. — Prix Soragna, 500 francs.

Jeudi 2 janvier 1902. — Prix de Janvier (handicap), 500 francs

Samedi 4 janvier. — Prix Briasco, 500 francs.

Lundi 6 janvier. — Prix Verdavaine (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 8 janvier. — Prix Saint-Trivier (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 10 janvier. — Prix Gajoli, 1,000 francs.

Lundi 13 janvier. — Prix Curling (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 15 janvier. — Prix Hall (handicap), 1,000 fr.

Vendredi 17 janvier. — Prix Journu, 1,000 francs.

Lundi 20 janvier. — Prix Moncorgé (handicap), 1,000 fr.

Mardi 21 janvier. — Prix des Myosotis (handicap), 1,000 fr.

Jeudi 23 janvier. — Prix des Hortensias, 1,000 francs.

Samedi 25 janvier. — Prix des Œillets (hand.), 1,000 fr.

Mardi 28 janvier. — Grande Poule d'Essai, 3,000 fr. et une Médaille d'or.

Jeudi 30, Vendredi 31 Janvier et Samedi 1^{er} Février.

— Grand Prix du Casino, un Objet d'art et 20,000 fr.

Lundi 3 février. — Prix de Monte Carlo (handicap), 4,000 fr. et une Médaille d'or.

Lettre de Paris

Paris, 1^{er} décembre 1901.

On ne saurait trop se féliciter du goût que semblent manifester maintenant les gens du monde pour les choses de science en général, de mécanique et d'aérostation en particulier. A ce point de vue là, M. Santos-Dumont a été un heureux promoteur, car, en admettant qu'il y ait un peu là une question de mode et de snobisme, ce genre de mode et de snobisme, a, du moins, un but élevé et peut avoir d'utiles et pratiques résultats.

Nos médecins parisiens, qui sont des savants en même temps que des hommes du monde, ne pouvaient se tenir à l'écart de ce mouvement scientifico-mondain. Sur l'initiative d'un de leurs confrères du corps médical de la Principauté de Monaco, M. le docteur Guglielminetti, quatre expéditions aériennes ont eu lieu récemment et elles ont donné lieu, avant-hier, à une intéressante communication à la séance de la Société de Biologie, communication ayant trait aux phénomènes dus aux brusques changements d'altitude.

A cette séance qui était d'un réel attrait, M. le professeur Chauveau parla le premier. Il remercia toutes les personnes qui se sont occupées de l'organisation de ses ascensions, dont il montre la haute portée scientifique, et nous affirma l'exactitude absolue des analyses faites dans son laboratoire du Museum d'histoire naturelle.

Il est impossible d'entrer ici dans les détails techniques et de citer des chiffres cependant édifiants. Je ne peux donner qu'un court résumé des communications. Voici ce qu'elles démontrent.

Aux différentes altitudes, les docteurs Hallion et Tissot, spécialement chargés de « l'échange respiratoire », ont expiré dans des réservoirs spéciaux. Le contenu de ces réservoirs, à l'analyse, montra qu'à mesure que l'on s'élevait, l'échange respiratoire diminue, mais que l'activité ultra-pulmonaire augmente. C'est une des conséquences que l'on connaissait déjà de la raréfaction de l'air ; seulement, le rapport du professeur Chauveau, rédigé avec les notes du bord de MM. Hallion et Tissot, contient une sorte de graphique permettant de suivre très exactement les modifications qui se produisent dans notre organisme, passé une certaine altitude.

M. Bonnier s'est occupé de la transmission des sons. A partir de 2,000 mètres, il a remarqué que plus le ballon s'élevait, moins l'audition par l'oreille devenait précise, alors que l'audition par le corps se transmettait mieux et plus rapidement. C'est là un phénomène physiologique que l'on remarque couramment chez les sourds.

M. Henry et M. Calugaréau ont prélevé du sang sur trois chiens. L'analyse a montré d'une façon très exacte l'augmentation constante des globules rouges, au fur et à mesure de l'ascension.

M. Jolly, qui a fait des prises de sang sur son compagnon de voyage, M. le docteur Bonnier, en le piquant aux doigts, a constaté également une augmentation énorme des corpuscules rouges.

M. le professeur Chauveau, en procédant à l'analyse du sang, a relevé de curieuses comparaisons au sujet de sa richesse en acide carbonique et en oxygène, aux différentes altitudes.

Ces communications ont été très appréciées. Malheureusement, elles ne peuvent servir de base. Il faut renou-

veler ces sortes d'expériences scientifiques. Les efforts des médecins vont porter de ce côté. L'hiver va être employé en préparatifs et, au printemps prochain, de nouvelles ascensions seront pratiquées.

M. le professeur Guglielminetti, qui a pris l'initiative de ces recherches physiologiques et qui a été chaudement félicité par le professeur Bouchard et les professeurs Malassez et Hénocque, a reçu, hier soir, une lettre dans laquelle M. Dausset l'avise qu'il pourra toujours compter sur son concours et sur celui du Conseil municipal de Paris.

Si nous quittons le monde des sciences pour celui des arts, nous ne trouvons cette semaine qu'un fait important à signaler. C'est l'apaisement qui enfin va se produire dans la Maison de Molière, grâce à la nomination de M. Lucien Guitry en qualité de directeur de la scène de la Comédie-Française.

On connaît à Monte Carlo comme à Paris le talent si original de M. Lucien Guitry. Sa nomination qui a été signée hier par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sera accueillie dans le monde théâtral et littéraire par une approbation unanime. M. Guitry, qui tient l'une des premières places parmi les premiers comédiens de Paris, est, sans contredit, un metteur en scène tel que la Comédie-Française n'en a pas connu depuis M. Perrin.

Il amènera avec lui dans la vieille Maison les auteurs en vogue qui furent souvent à même d'apprécier ses qualités hors ligne d'interprète moderne et ses dons merveilleux d'adaptateur.

De plus, élevé au Conservatoire, à la source classique, connaissant sur le bout de ses doigts tout l'ancien répertoire qu'il joua en Russie et à l'Odéon, il y apportera, en même temps qu'un sang neuf, un goût sûr et éprouvé.

Entrant à la Comédie-Française comme fonctionnaire des beaux-arts, appointé sur le budget des beaux-arts, c'est-à-dire soustrait à toute solidarité d'intérêt avec les comédiens de la Maison, il aura sur eux, par sa fonction et par son talent, une double autorité que renforceront inévitablement les sentiments de camaraderie qui le lient à la plupart d'entre eux.

Tout est bien qui finit bien !

L. S

MARINE ET COLONIES

Feux automatiques et bouées lumineuses des côtes autrichiennes. — Bien que les côtes de l'Autriche n'aient pas un développement considérable, le service des phares a dû y créer des installations assez intéressantes, parce que la mer est souvent violente sur ce littoral et aussi parce qu'on y trouve quantité de bancs de sables, d'îles et de brisants qui demandent à être éclairés par des appareils qu'on ne peut alimenter quotidiennement. Il faut donc que ces appareils soient à éclairage automatique, ou plus exactement que le feu y demeure allumé constamment, moyennant un renouvellement peu fréquent et nullement périodique du combustible.

Le système adopté est le feu Arzberger, et il est d'autant plus utile de le signaler que depuis 3 ou 4 années on commence de l'introduire dans d'autres pays. Ce fanal, qu'on monte naturellement suivant les besoins, soit sur une tourelle en maçonnerie, soit sur un flotteur de forme quelconque, se compose de deux récipients en tôle sensiblement de même capacité : ils sont reliés entre eux par un système de tubes particuliers, et sont disposés de telle manière que le combustible liquide contenu dans le récipient supérieur puisse gagner aisément le récipient inférieur, en passant par le brûleur. Ce combustible, qui était originairement du pétrole, est maintenant de l'essence doublement raffinée. Le petit tube qui descend du récipient supérieur (dont l'apparence générale est celle d'un anneau cylindrique) est muni d'un filtre qui arrête toutes les impuretés contenues dans le liquide ; après avoir passé dans ce filtre, le liquide s'écoule par une soupape à aiguille de forme particulière, qui assure la régularité de l'alimentation. Quant au brûleur, il se compose de deux petits tubes montés l'un dans l'autre, et entre lesquels s'élève l'essence jusqu'à l'endroit où doit se faire la combustion ; l'excès d'essence non brûlée tombe par le petit tube intérieur dans le récipient collecteur placé inférieurement. On voit donc que l'essence brûle sans mèche. Du reste, en fait, il n'y a pas un seul brûleur, mais trois brûleurs montés autour du centre du projecteur à lentilles : ce dernier est du type Fresnel,

et il est protégé comme le reste de l'appareil par des dispositifs convenables pour amortir la violence des vagues. De plus, des enveloppes auxiliaires ont été prévues et ingénieusement combinées pour préserver le surchauffage des récipients à essence sous l'influence des rayons solaires ou même de la chaleur développée par les brûleurs.

Comme le point où se produit la combustion est constamment mouillé par l'afflux de l'essence, les impuretés sont continuellement aussi entraînées et les becs demeurent propres. On pourrait craindre que la lumière ne baisse quand la pression hydrostatique diminue, parce que le récipient supérieur se vide peu à peu; mais, comme on a pris des dispositions pour qu'il s'écoule par les brûleurs toujours plus d'essence qu'il n'en peut être consommé, la hauteur de la flamme reste néanmoins constante.

Le plus souvent, ces fanaux automatiques et à feu continu sont montés sur des petites tourelles coniques en tôle, dont l'intérieur sert à loger un approvisionnement important d'essence pour une longue période. Il en est, comme celui du récif Marmi, près d'Orsera, qui brûlent depuis plus de 13 ans en un point où la mer les couvre à chaque instant, et qui cependant fonctionnent de manière irréprochable. Ils ne coûtent pas cher ni de construction ni d'entretien, puisqu'ils ne consomment qu'un kilo d'essence par 24 heures, tout en brûlant jour et nuit: ils éclairent à 7 et 8 milles de distance, et il leur suffit pour marcher parfaitement d'être nettoyés toutes les deux ou trois semaines et d'avoir leur réservoir rempli une fois par mois.

Causerie Bibliographique

Cours d'électricité, par H. PELLAT. — Tome I. *Électrostatique. Lois d'Ohm. Thermo-électricité*, avec 145 figures; — Tome II: *Électrodynamique. Magnétisme. Induction*; — Tome III: *Électrolyse. Électrocapillarité, etc.* — Trois vol. in-8°; Paris, Gauthier-Villars, 1901. — Prix du tome I: 10 francs.

Cet ouvrage est un cours complet d'électricité, divisé en trois parties: la première comprend l'électrostatique, les lois d'Ohm et la thermo-électricité; la deuxième, l'électrodynamique, le magnétisme et l'induction; la troisième, l'électrolyse, l'électrocapillarité et les questions qui s'y rattachent. Il a pour but de montrer comment on peut établir solidement les lois fondamentales d'une des plus belles parties de la science et d'en tirer les principales conséquences. L'auteur a traité les applications les plus importantes, surtout celles qui s'appuient sur des découvertes récentes, mais il n'a pas voulu entrer dans de grands détails à ce sujet; ces applications font du reste l'objet de nombreux ouvrages spéciaux.

Pour faciliter l'étude de l'électricité à un plus grand nombre de personnes, l'auteur a cherché les démonstrations qui lui ont paru les plus simples; elles n'exigent presque toujours que les principes élémentaires du calcul infinitésimal.

Bien souvent, il s'est écarté de la marche habituellement suivie; en particulier, l'électrostatique a été exposée d'après la méthode entièrement nouvelle indiquée dans son mémoire sur *l'électrostatique non fondée sur les lois de Coulomb* (voir pour les inconvénients de la marche habituelle l'introduction et le chapitre X). Contrairement à l'usage, il a placé l'électrodynamique avant le magnétisme; il a pu mieux montrer ainsi sous son véritable jour la notion du magnétisme, qui n'est qu'un intermédiaire mathématique très commode, mais qui n'a aucune réalité physique.

La première partie de cet ouvrage est la reproduction du cours fait à la Sorbonne en 1898-1899; la deuxième, celle du cours fait en 1899-1900; quant à la troisième, elle correspond au cours qui sera fait en 1902.

L'Empereur Nicolas II aux manœuvres françaises de 1901, par M. Henri DARAGON.

Voici la première publication importante concernant le récent voyage des souverains russes. Elle ne contient pas seulement le récit exact et, en quelque sorte, sténographique des événements, des plus simples épisodes de ce voyage; le texte officiel des télégrammes, toasts et discours; l'indication minutieuse de tous les personnages, de toutes les troupes, de tous les engins de guerre

qui ont figuré aux trois étapes mémorables: Dunkerque, Compiègne, Reims. Elle est surtout curieuse en sa partie anecdotique et pittoresque. Nul n'excelle comme M. Daragon à « écrire l'histoire par le bibelot ». Il nous a déjà donné, dans sa collection si chère aux bibliophiles, *le Tsar à Paris en 1896, le Président Félix Faure en Russie, le Président Krüger en France*, etc. Il nous présente, aujourd'hui, *Nicolas II aux manœuvres françaises*. Rien n'est plus amusant à feuilleter que cette monographie agrémentée de nombreuses planches qui reproduisent les plus variés, les plus étonnants bibelots produits par l'industrie populaire au cours des fêtes de l'alliance: objets de toilette et de coquetterie, jeux et insignes, affiches et chansons, articles de camelots, etc., rien n'y manque. C'est, pour tous, un musée extrêmement suggestif, et sera, peut-être, un document très précieux pour les historiens à venir.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-neuf octobre mil neuf cent un, enregistré, monsieur EMILE PÉRINO, propriétaire, demeurant à Turin (Italie), rue Pio Quinto, n^o 7, a cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1^o A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de dix-sept mètres carrés à prendre dans une plus grande propriété sise à Monaco, quartier des Moneghetti, cadastrée sous le n^o 435 de la section B, de manière à tenir du midi la bande de terrain ci-après désigné et des autres côtés les consorts Leydet.

2^o ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AU CÉDANT APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une bande de terrain d'une contenance de neuf mètres carrés, à prendre dans la même propriété et située au midi de la portion ci-dessus désignée, de manière à confiner au nord, cette portion, au midi le surplus de la propriété réservé par le cédant et des deux autres côtés les consorts Leydet.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le trois décembre mil neuf cent un.

Pour extrait :

L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le trente-un octobre mil neuf cent un, enregistré, monsieur JOSEPH MARQUET, propriétaire, membre de la commission communale de Monaco, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeu-

rant à Monaco, a cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1^o A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de soixante mètres carrés à prendre dans une grande propriété sise à Monaco, quartier des Moneghetti, portée au plan cadastral sous le n^o 469 de la section B, de manière à confiner, à l'est le boulevard de l'Ouest, au nord et à l'ouest le surplus réservé par le cédant;

2^o ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AU CÉDANT APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une petite portion de terrain d'une contenance d'un mètre carré située à l'ouest de la portion ci-dessus désignée, confinant: à l'est, ladite portion, à l'ouest le surplus de la propriété réservé par le cédant et au midi messieurs Bulgheroni.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais, et de construire aussi à ses frais un mur de soutènement en bordure de la limite de la nouvelle voie, sur la propriété restant à M. Marquet.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le trois décembre mil neuf cent un.

Pour extrait :

L. VALENTIN.

Cabinet de M^e S. REYMOND, avocat, rue de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le vendredi vingt-sept décembre mil neuf cent-un, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, il sera procédé à l'adjudication d'une

MAISON DE RAPPORT

située à Monaco, circonscription de la Condamine, rue des Açores, tenant du côté nord à ladite rue, du côté sud à la propriété Jean Andréi, du côté est à la propriété de madame la marquise Zurla, et du côté ouest à la villa Th. Gastaud.

Cette maison est élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Elle n'a qu'une façade principale dans la rue des Açores au nord. Cette façade est percée au rez-de-chaussée de la porte d'entrée et de deux ouvertures de magasin, chaque étage est percé de trois fenêtres; à l'est elle est adossée à la maison de madame la marquise Zurla, et à l'ouest elle est adossée à la maison Théodore Gastaud. Au midi elle donne sur une petite cour, la façade est percée de douze ouvertures.

D'après le titre de propriété, cet immeuble a une contenance de cent quatre mètres carrés; le terrain sur lequel la maison est construite est porté au plan cadastral de la Principauté sous partie du numéro 150 de la section D, et quoique appartenant réellement aux époux Paul ONEGLIA, il ne figure pas sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, ainsi qu'il résulte de l'extrait de ladite matrice transcrit sur la saisie immobilière, ce qui laisse supposer que le cadastre n'est pas à jour.

La vente de la maison ci-dessus décrite est poursuivie à la requête de monsieur Jules-Adolphe-Alexandre MAHIEU, propriétaire, et de madame Sophie-Théodorine ROUDERON, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Monaco, subrogés aux droits de monsieur Eugène-Georges-Auguste-Lucas comte DE MONVILLE, propriétaire, demeurant à Nice, créancier saisissant, par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-quatre septembre mil neuf cent-un, enregistré; lesdits époux Mahieu ayant pour avocat M^e REYMOND, demeurant à Monaco, villa de Millo à la

Condamine, sur le sieur Paul ONEGLIA, coiffeur, et la dame Thérèse DEMICHELIS, son épouse, le mari tant en propre que pour la due assistance et autorisation de sa femme, demeurant ensemble ci-devant à Monaco et actuellement à Beaulieu, auxquels ladite maison appartient.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée, outre les charges, à **29,500 francs**.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco par l'avocat poursuivant soussigné, le trente novembre mil neuf cent-un.

Signé : REYMOND.

Dûment enregistré.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e BLANC, notaire à Monaco, les 12 et 20 novembre 1901, monsieur **François PALMARI** a cédé à monsieur **Jean PÉRI** tous les droits lui appartenant dans la Société de fait existant entre eux, ayant pour objet l'entreprise de travaux publics. Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire les oppositions dans la huitaine entre les mains de monsieur Jean PÉRI, quartier de la Colle à Monaco.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Jacques BOIDO**, boucher à Monaco, failli, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir du présent avis, devant monsieur Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe,

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 4 janvier prochain, à 9 heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

AVIS

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le 26 novembre 1901, enregistré, monsieur Louis LOMBARDO, hôtelier à Monaco, a vendu sous condition suspensive, à monsieur Henri-Gustave-Alexandre BLANCK, aussi hôtelier à Monaco, tous ses droits dans la Société en nom collectif formée entre eux, sous la raison sociale « Blanck et Lombardo », pour l'exploitation du fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, dénommé *Alexandra Hôtel*, dans une grande maison, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, appartenant à monsieur et madame GIAUME.

Les créanciers qui croiraient devoir faire opposition, sont invités à le faire au domicile à cet effet élu, en l'étude dudit M^e VALENTIN, notaire, dans le délai de dix jours, sous peine de forclusion.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE APRÈS FAILLITE

Le jeudi cinq décembre mil neuf cent un, à deux heures de l'après-midi, aux Halles et Marchés, Place d'Armes à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de deux cabines, Nos 39 et 41, à usage de boucherie, comprenant une installation en bois, un comptoir en

bois, une balance, une glacière, un plot, etc., le tout dépendant de la faillite du sieur Jacques Boïdo, boucher à Monaco.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de monsieur le juge commissaire de ladite faillite, en date du vingt-sept novembre mil neuf cent un, exécutoire sur minute et avant son enregistrement.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Charles TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 Novembre au 1^{er} Décembre 1901

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	sable.
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— tartane Marie, fr., c. Castinelli,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero.	—
GOLFE-JUAN, goél. Louis-Clara, fr., c. Parès,	vin.
CANNES, b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	sable.
SAINTE-JEAN, vap. Estella, monégasque, c. Dominici,	sur lest.
NICE, yacht à vap. Flamingo, fr., c. Giacopelo,	—

Départs du 24 Novembre au 1^{er} Décembre

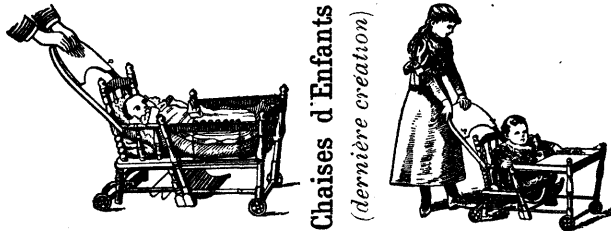
SAINTE-TROPEZ, b. Saint-Louis, fr., c. Sanmartin,	sur lest.
— goél. Louis-Clara, fr., c. Parès,	—
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— vapeur Marie, it., c. Castinelli,	—
— b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
NICE, yacht à vap. Flamingo, fr., c. Giacopelo,	—

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saïge ou 12 et 14, rue Caroline
MONACO-CONDAMINE

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris
Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays.

- MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
- JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
- GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
- PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
- FURNITURES DE BUREAUX
- PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS
- GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
- CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
- CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
- OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
- ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
- ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 63 mètres.

Nov. Déc.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
25	764.5	764. »	763.5	763.5	764. »	12.5	15.2	13.5	11. »	11. »	67	Est fort.	Variable.		
26	761.5	761. »	759. »	758. »	757.5	13.2	14. »	13. »	11. »	10.8	57	Ouest faible.	Beau.		
27	757. »	758. »	7.7.5	758.5	759.5	11. »	14.8	12. »	10.5	9.5	64	Est faible	Variable, pluie.		
28	760. »	760. »	759. »	758. »	757. »	11.5	12.5	11. »	10. »	9.5	57	Ouest faible.	Beau.		
29	756.5	757.5	758. »	758.5	760. »	13. »	14. »	12.5	10.8	11. »	59	id.	id.		
30	764. »	764. »	764.5	764. »	765. »	12.5	14. »	13. »	11.2	11. »	58	Ouest fort.	id.		
1	766. »	766. »	765. »	764. »	763. »	13.5	14.8	13. »	12. »	11.5	65	Ouest faible.	Variable.		
DATES						25	26	27	28	29	30	1			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	15.5	14. »	14.8	12.5	14. »	14. »	14.8		
						Minima	10.8	10.2	9.2	8.7	9.2	10.2	11. »	Pluie tombée: 4mm 4	